



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 FEVRIER 2017

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 21 février 2017, s'est réuni le mardi 28 février 2017 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Franck BARBEY, Stéphanie MANDREA, Guillaume MELOT, Paul EUZIERE, Mekia Noura ADDAD, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Philippe de FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Patricia ROBIN (prend part aux délibérations N°05 à 19)
Madame Brigitte VIDAL (prend part aux délibérations N°05 à 24)
Madame Jocelyne BUSTAMENTE (prend part aux délibérations N°06 à N°46)
Monsieur Guillaume MELOT (prend part aux délibérations N°05 à N°05)
Monsieur Ali AMRANE (prend part aux délibérations N°05 à 13)
Madame Frédérique CATTART (prend part aux délibérations N°05 à 15)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Serge PERCHERON
- Madame Alexandra ARDISSON
- Monsieur Chems SALLAH
- Madame Myriam LAZREUG
- Madame Mireille BANCEL

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Madame Patricia ROBIN à Monsieur Christophe MOREL
- Madame Brigitte VIDAL à Madame Nicole NUTINI
- Madame Aline BOURDAIRE à Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Serge PERCHERON à Madame Claude MASCARELLI
- Monsieur Ali AMRANE à Monsieur Gilles RONDONI
- Madame Alexandra ARDISSON à Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Monsieur Chems SALLAH à Madame Mélanie ZARRILLO GROS
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Madame Anne-Marie DUVAL
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Valérie COPIN
- Madame Frédérique CATTART à Monsieur Damien VOARINO
- Madame Myriam LAZREUG à Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- Madame Mireille BANCEL à Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur Guillaume MELOT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

**2017 - 05 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2016**

Monsieur le Maire

- **DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2016 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire,
- **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable et, d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la ville pour élaborer, mener et évaluer son action.
- **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

2017 - 06 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT

Monsieur le Maire

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont pu alors apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**2017 - 07 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la convention de mise à disposition de service vers le syndicat intercommunal des eaux du Foulon,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 08 CINEMA STUDIO
MODIFICATION TARIFICATION NOUVEAUX DROITS D'ENCAISSEMENT**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** les nouveaux droits d'encaissement du « Cinéma Studio » suivants :
 - le tarif « PASS Cinéophile » : 15 € le PASS pour 3 projections consécutives dans la même journée (soit 5 € la séance)
 - le tarif « Groupe Enfants » de 3 € pour un groupe d'élèves accompagnés d'un enseignant en temps scolaire (10 élèves et plus)
 - le tarif « Groupe Enfants » de 4 € pour un groupe d'enfants de moins de 16 ans encadrés par un adulte hors temps scolaire
 - la gratuité lors de promotion d'un film

- la gratuité lors de dons de billets (2 personnes) pour les associations de parents d'élèves lors des kermesses et tombolas.

- **DIRE** que les crédits de 1 000 € seront inscrits en recettes au budget 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 09 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU BIBLIOTHEQUE ET
MEDIATHEQUES ET MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** le règlement intérieur annexé et ses annexes ;
- **APPROUVER** la modification de la régie de recettes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 10 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION DE PRESENTATION DE LA CANDIDATURE DU RESEAU BIBLIOTHEQUE
& MEDIATHEQUES DE LA COMMUNE DE GRASSE AU LABEL « VILLE EN POESIE »**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la candidature de la commune de Grasse au label « Ville en poésie » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour l'obtention de ce label.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 11 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN PARRAINAGE**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes du parrainage entre la franchise Century 21 Grasse et la commune de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 12 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
RECUEIL DE POESIE OFFERT A CHAQUE MARIAGE GRASSOIS**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** l'offre d'un recueil de poésie à chaque couple à l'occasion de chaque mariage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 13 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
DEMANDE D'AUTORISATION D'EDITION, DE MISE EN VENTE ET DE DONNS D'UNE
BROCHURE**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** l'édition et la vente de cette brochure qui sera intégrée dans le stock de la régie de recettes commune du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Fragonard, ainsi que la mise en don d'une partie de ces brochures comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 14 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATIONS FACADES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **APPROUVER** les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les secteurs prioritaires de la Place aux Aires et de la rue Jean Ossola ;
- **DIRE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 15 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **APPROUVER** les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées pour la restauration des portes situées au sein du secteur sauvegardé ;
- **DIRE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de la Ville correspondants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 16 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS
PUBLICATION DES MARCHES CONCLUS EN 2016**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **PRENDRE ACTE** de la liste des marchés conclus en 2016.

**2017 - 17 PHYT'AROM GRASSE
18ème CONGRES INTERNATIONAL D'AROMATHERAPIE ET PLANTES MEDICINALES
MODIFICATION DE LA TARIFICATION EN VIGUEUR**

Madame Catherine BUTTY

- **ADOPTER** les tarifs d'inscription au Congrès proposés en annexe 1.
- **MAINTENIR** les tarifs de location précédemment délibérés (CM 20/09/2016) pour les stands et espaces atelier suivants :

Stand de 6m² : **540 € TTC**
Stand de 9m² : **620 € TTC**
Supplément d'angle : **80 € TTC**
Espace Atelier : **60 € TTC par atelier d'une heure**

L'édition 2017 n'accueillera pas de stand ni d'atelier grand public.

- **MAINTENIR** les dispositions précédemment adoptées (CM 20/09/2016) :

- Il convient de prévoir un certain nombre de gratuités ; certains partenaires collaborant étroitement à l'organisation de ce Congrès (communication, prêt de visuels ou de matériel, travaux de traduction, conférenciers, comité scientifique et comité de pilotage) pourront bénéficier d'un droit d'accès gratuit aux conférences, d'une gratuité de stand et/ou d'un espace atelier gratuit.

- Les frais d'inscription au congrès et ceux de location de stand ou d'espace atelier ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Ces tarifs et dispositions sont en vigueur jusqu'à une prochaine délibération modificative.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 18 OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur Christophe MOREL

- **DECIDER** de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
- **DIRE** que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 19 ACQUISITION 14 TRAVERSE DE LA PLACETTE

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition des lots n°33 et 34 dépendants de l'immeuble sis 14 Traverse de la Placette, cadastré section BH n°426, moyennant le versement d'un prix de vente de 40 000 €, au bénéfice du propriétaire la SCI BAREZIA, représentée par Monsieur Maxime GROSJEAN, et le versement d'une commission d'agence d'un montant de 3 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de ce dossier, notamment l'acte authentique appelé à constater la mutation foncière.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 20 TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** les changements de dénomination et la suppression – création de postes.
- **APPROUVER** le tableau des effectifs communaux annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 6 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 3 abstentions : Monsieur de FONTMICHEL (2voix), Monsieur CASSARINI.

**2017 - 21 UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE
FIXATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE MENSUELLE-
ADOPTION DUN REGLEMENT INTERIEUR**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** les règles générales et conditions d'utilisation des véhicules de service du parc de la Ville de Grasse mis à la disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels, telles qu'inscrites dans le projet de règlement intérieur, annexé ;
- **AUTORISER** pour des nécessités de services, le remisage à domicile d'un véhicule de service pour une durée d'un an, pour les agents occupant une fonction et des missions qui répondent aux critères d'attribution susmentionnés,
- **APPROUVER** la contrepartie financière mensuelle, à la charge des agents bénéficiant d'un remisage à domicile d'une durée d'un an, à l'exception du personnel assurant des astreintes et des remisages ponctuels, selon les modalités de calculs susmentionnés .
- **ADOPTER** le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de service de la Ville de Grasse mis à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce règlement intérieur ainsi que tous documents et avenants nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure .
- **DIRE** que l'application des dispositions générales contenues dans ce règlement intérieur et la mise en place effective de la contribution financière dans le cas de remisage à domicile d'une durée d'un an, rentreront en vigueur à compter du 01/03/2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 22 PERSONNEL MUNICIPAL – PRISE EN CHARGE DE FRAIS LIES A L'ACHAT DE PROTHESES AUDITIVES

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** le principe du versement d'une aide à l'acquisition de prothèses auditives aux agents de la Ville de Grasse remplissant les conditions ci-dessus définies,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017 et suivants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 23 REMBOURSEMENT MONTURE LUNETTES NON PRIS EN CHARGE PAR ASSUREUR LUNETTES APPARTENANT A AGENT COMMUNAL

Madame Valérie COPIN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de 368,90 € à Monsieur BOUGHDRI correspondant au remboursement des frais de la monture des lunettes endommagées au cours de son service et non pris en charge par l'assureur de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 24 SINISTRE DEGAT DES EAUX ECOLE MATERNELLE CINSAULT REMBOURSEMENT SOMME PERCUE PAR ERREUR

Madame Valérie COPIN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lever la prescription quadriennale s'appliquant aux factures sus-visées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser la somme de 1 000 € T.T.C à l'entreprise SERI.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 25 SALLES DE MUSCULATION
ADOPTION DES TARIFS 2017 – ADHESION**

Monsieur Gilles RONDONI

- **ADOPTER** les tarifs d'adhésion proposés ci-dessus dès le mois de Mars 2017 :

Mois d'adhésion	Plein Tarif	Demi-tarif : Etudiants, Sans emploi, Retraités, Séniors de plus de 65 ans, Personnel de la Mairie de Grasse
Janvier ou Février	80 €	40 €
Mars ou Avril	70 €	35 €
Mai ou Juin	60 €	30 €
Juillet ou Août	50 €	25 €
Septembre ou Octobre	40 €	20 €
Novembre	30 €	15 €
Décembre	20 €	10 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 26 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE CAUSSOLS RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de CAUSSOLS concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes,
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 27 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE CIPIERES RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de CIPIERES concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 28 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE BAR SUR LOUP RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du BAR SUR LOUP concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2016-2017 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 29 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE D'OPIO RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'OPIO concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 30 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE SPERACEDES RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de SPERACEDES concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2016-2017 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 31 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE THEOULE SUR MER RELATIVE
AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES
ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de THEOULE SUR MER concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2016-2017 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 32 CREATION D'UN NOUVEAU SECTEUR DE LA CARTE SCOLAIRE
REGROUPEMENT DU SECTEUR « NORD-OUEST » ET « CENTRE VIEILLE VILLE »
CREATION DU SECTEUR « CENTRE HISTORIQUE »**

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** la création du nouveau secteur « Centre Historique ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 33 SERVICE JEUNESSE
REGLEMENT INTERIEUR
TEMPS PERISCOLAIRES**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** le règlement intérieur du Service Jeunesse concernant les temps périscolaires 1 et 2.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 34 GRILLE TARIFAIRE POUR L'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC
MODIFICATION**

Madame Valérie DAVID

- **NOTIFIER** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2017,
- **APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2017 - 35 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune de GRASSE, l'Association « Vétérinaire Pour Tous 06 » et l'Association « Assistance aux Animaux ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 36 CONVENTION DE PARTENIARIAT
RELATIVE AUX VACCINATIONS PUBLIQUES ANNEE 2017**

Madame Nicole NUTINI

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 37 EAU ET ASSAINISSEMENT
CALCUL DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** les nouvelles modalités de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.), exigible lors du raccordement d'un immeuble au réseau public d'eaux usées.
- **APPROUVER** les conditions de mise en œuvre du recouvrement de la P.F.A.C.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 38 SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT -CONTROLE DES BRANCHEMENTS
D'ASSAINISSEMENT AVANT VENTE**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** les modifications relatives au contrôle des branchements d'assainissement réalisé dans le cadre des ventes d'immeubles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 39 PARC AUTOMOBILE
PARTICIPATION DE LA VILLE DE GRASSE A L'APPEL A PROJET « TERRITOIRE A
ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »
ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES**

Madame Nicole NUTINI

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une dotation issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », à hauteur de 9 000 € par véhicule électrique, soit 27 000 € au total,
- **CONFIRMER** le rôle du Parc des Préalpes d'Azur et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, signataires de la convention cadre avec l'Etat, comme chefs de file de l'animation et du suivi du programme TEPCV,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 40 ECONOMIES D'ENERGIE
CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SUITE AUX TRAVAUX
D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de Certificats d'Economies d'Energie pour un volume de 26 754 714 kWh Cumac à la société GREEN PRIME.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 41 VOIRIES ET RESEAUX
ZONES D'ACTIVITES DES BOIS DE GRASSE, DU CARRE-MARIGARDE, DE SAINT MARC,
DE SAINTE MARGUERITE
MISE A LA DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE
GRASSE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **ACCEPTER** la mise à disposition des zones d'activité des Bois de Grasse, du Carré-Marigarde, de Saint Marc et de Sainte Marguerite au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, selon le plan annexé,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des quatre zones d'activité des Bois de Grasse, du Carré-Marigarde, de Saint Marc et de Sainte Marguerite joint en annexe,
- **APPROUVER** la convention de gestion provisoire, à intervenir entre la Ville et la C.A.P.G., pour l'entretien des quatre zones d'activité, jointe en annexe,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion provisoire à intervenir entre la Ville et la C.A.P.G., pour l'entretien des quatre zones d'activité, jointe en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 42 MISS GRASSE 2017
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Catherine BUTTY

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
 - Entrée simple 12 €
 - Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans
 - Gratuité pour les partenaires et sponsors

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 44 voix pour et 1 abstention : Monsieur Damien VOARINO.

**2017 - 43 EXPOROSE 2017
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Catherine BUTTY

- **ADOPTER** les tarifs suivants :

Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants « Garden » :	100 € TTC
Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation Chalets, Barnum, espace commercial de 3x 2.30 :	350 € TTC
Entrée tarif normal :	5 € TTC
Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants :	3 € TTC

Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 44 MAISON DES ASSOCIATIONS
SALLE DES AUGUSTINS
NOUVELLE TARIFICATION**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- **ADOPTER** les nouveaux tarifs de location des salles de la Maison des Associations et des salles des Augustins.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 45 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
CONCERTS DE MUSIQUE DE CHAMBRE
BILLETTERIE**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

- **ADOPTER** le projet de concerts organisés par le Conservatoire de Musique de Grasse,
- **ADOPTER** les tarifs de billetterie suivants :
 - plein tarif : 15 €
 - tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif) : 5 €
 - tarif spécial réservé aux adhérents de l'association Cadenza - association des parents d'élèves et amis du Conservatoire de Grasse - sur présentation d'un justificatif : une place offerte pour une place achetée au plein tarif
 - gratuité : élèves du Conservatoire de Grasse, personnel du Conservatoire de Grasse, invitations, presse, VIP.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2017 - 46 MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS
« NRA ZO LES ROCHES GRISES »
APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Monsieur Franck BARBEY

- **ACCEPTER** la mise à disposition de l'équipement de télécommunications « NRA ZO Les Roches Grises » et de son lien de collecte ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'équipement de télécommunications « NRA ZO Les Roches Grises » et de son lien de collecte.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 1^{er} mars 2017

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse